



Ville de LORRAINE

AVIS PUBLIC
D'ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT NUMÉRO 237-11

AVIS PUBLIC EST DONNÉ à l'effet :

QUE lors de la séance ordinaire tenue en date du 11 juillet 2017 à 19 h, le conseil de Ville de Lorraine a adopté le « Projet de règlement 237-11 modifiant le « Règlement 237-9 concernant la tarification des biens, activités et services fournis aux usagers », à savoir : Location à la maison Garth et au Centre culturel Laurent G. Belley (incluant la location d'équipement et la tarification des spectacles)» et à la séance ordinaire du 8 août 2017 à 19 h, le conseil de Ville de Lorraine a adopté la version finale du « Règlement 237-11 modifiant le « Règlement 237-9 concernant la tarification des biens, activités et services fournis aux usagers », à savoir : Location à la maison Garth et au Centre culturel Laurent G. Belley (incluant la location d'équipement et la tarification des spectacles) ».

QUE toute personne intéressée peut obtenir une copie ou consulter ce règlement en s'adressant aux Services juridiques et greffe de la ville, situés au 33 boulevard De Gaulle, Lorraine, Québec, et ce, durant les heures d'ouverture ou sur le site internet de la Ville de Lorraine à www.ville.lorraine.qc.ca.

QUE ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Donné à Lorraine, le 12 août 2017

Sylvie Trahan, OMA, avocate et greffière